

Compte-rendu du CoPil Natura 2000 de la Tourbière de Clarens

25 juin 2021 – 9h30 - Mairie de Clarens

Personnes présentes :

Cf. feuilles de présences annexées

Ordre du jour :

- Renouvellement de la structure animatrice & désignation du Président du COPIL
- Point sur le sentier pédagogique
- Point sur le Document d'Objectif de la Tourbière
- Informations et questions diverses

➤ **Renouvellement de la structure animatrice & désignation du Président du COPIL**

Avant de procéder aux votes de renouvellement de la structure animatrice et du Président du CoPil, l'animatrice rappelle le contexte de la désignation et les enjeux du site de la Tourbière de Clarens.

➤ **Contexte de la désignation :**

Le code de l'Environnement, dans ses articles L414-2-III et R414-8-1, prévoit que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le Président du Comité de Pilotage ainsi que la Collectivité Territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du Document d'Objectifs (DocOb) et du suivi de sa mise en œuvre.

Ces désignations se font pour une période de 3 ans renouvelables.

Les désignations se font généralement au cours d'une réunion du CoPil : le vote n'est pas obligatoire, mais un vote à main levée est recommandé.

➤ **Rappels et enjeux :**

Comité de Pilotage (CoPil) : instance plénière de concertation et de suivi de la mise en application du Document d'Objectif. Le Comité de Pilotage de la Tourbière de Clarens a été créé par arrêté Préfectoral N° 2004-204-6 en date du 22 juillet 2004.

La Présidence du Copil a été confiée à M. le Maire de Clarens depuis 2008.

Document d'Objectifs (DocOb) de la Tourbière de Clarens : validé en Comité de Pilotage le 20 avril 2004 et la Note Préfectorale aux Services en date du 9 novembre 2004

L'Arrêté Ministériel du 27 mai 2009 a désigné comme site Natura 2000 la tourbière de Clarens en tant que zone spéciale de conservation (ZPS)

Les principaux enjeux sur la Tourbière de Clarens sont :

- Le complexe tourbeux
- Les landes humides atlantiques et forêts alluviales
- Les forêts de feuillus habitées par le Lucane, les landes sèches européennes, les chênes à Grand capricorne, les pelouses à Nard et Molinie les Mégaphorbiaies et l'habitat à Chabot et Lamproie de Planer.

L'**animation du DocOb** a été faite par la Mairie de Clarens à partir de 2004 puis confiée à la Communauté de Commune à compter de septembre 2007.

La structure animatrice est chargée d'assurer la mise en application du Document d'Objectif du site dans le respect de la réglementation et compte tenu des avis et orientations du Comité de Pilotage pour :

- promouvoir les actions du DocOb
- coordonner et suivre la mise en application des actions
- réaliser le montage des dossiers techniques, administratifs et financiers et notamment le bilan annuel d'activité
- animer le Comité de Pilotage et de suivi

Pour la réalisation de ces missions, la structure animatrice bénéficie d'aides publiques de l'Etat et de l'Europe dans le cadre d'une convention annuelle.

- ⇒ Concernant le renouvellement de la structure animatrice, vu la candidature de la Communauté de Commune du Plateau de Lannemezan, par délibération N° B2021/070 : les représentants des collectivités territoriales y sont favorables.
- ⇒ Concernant le renouvellement du Président du Comité de Pilotage, vu la candidature du Maire de Clarens : les représentants des collectivités territoriales y sont favorables.

Le CoPil acte donc que

- la structure animatrice est la CCPL pour une durée de 3 ans renouvelables
- la Présidence du CoPil est le Maire de Clarens pour une durée de 3 ans renouvelables

➤ Point sur le sentier pédagogique

Le sentier pédagogique de la Tourbière de Clarens a été finalisé en 2020. Seule la table de lecture est à déplacer de quelques dizaines de centimètre et à sécuriser par une protection devant (poteau, barrière, ...). Pour ce faire un constat sera fait avec le propriétaire du terrain en y incluant un plan masse et les servitudes afférentes.

Il est indiqué qu'une signalétique à l'entrée du chemin côté route de l'Estélou a « disparue ». L'animatrice se renseignera pour savoir si c'est un oubli ou une dégradation.

Une étudiante en BTS Gestion et Protection de la Nature travaille à la réalisation de deux dépliants pour valoriser le sentier de la Tourbière de Clarens : un à destination du tout public et l'autre à destination des jeunes en lien avec le programme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable porté par la CCPL.

Il est noté que les déchets de coupe de molinie autour du platelage la Tourbière doivent être évacués de la partie tourbeuse.

➤ Point sur le Document d'Objectif de la Tourbière

Le tableau des actions fait état d'une réalisation presque complète des actions du DocOb, cependant l'essentiel n'a pas été fait, à savoir les mesures de gestion et d'entretien de la partie tourbeuse (TO1 : favoriser l'entretien par le pâturage ; TO2 : réouverture de parcelles de tourbière boisées ; TO4 : éviter l'assèchement d'une partie de la tourbière).

Il est noté une amélioration de la tourbière sur la partie privée mais une dégradation très rapide de la partie communale qui se reboise.

Les membres du CoPil proposent de réaliser un contrat Natura 2000 pour la restauration de la partie communale de tourbière qui se dégrade (réouverture + pâturage). Ce contrat sera préparé en 2022 pour un début de réalisation en 2023. La question est posée de savoir s'il faut laisser faire la nature (le reboisement) ou s'il faut ré-ouvrir les parties tourbeuse ? L'AREMIP indique que la tourbière est un milieu rare et qui permet une meilleure conservation du carbone que les forêts. Maintenir la tourbière active, c'est maintenir une biodiversité.

L'animatrice veillera à se ménager assez de temps en 2022 pour monter et rédiger le contrat.

En ce qui concerne les résineux en bordure de la partie tourbeuse, ils sont dans le plan de gestion ONF qui va regarder s'il est possible de les remplacer par des espèces feuillues. Cependant il est noté que l'accès étant difficile par des engins, le coût d'exploitation sera élevé. La surface de 3 ha ne sera pas coupée d'un seul tenant mais en

baissant la densité de boisement petit à petit après avoir réalisé une étude d'impact du déboisement sur le milieu car les résineux participent à la stabilité du terrain.

➤ **Informations et questions diverses**

La DDT 65 indique qu'une bascule de l'instruction des dossiers FEADER à la Région est en cours depuis 2015. Le retard dû à la crise Covid et au Brexit fait que la transition sera faite à la Région au 1^{er} janvier 2023. A cette date une nouvelle programmation commencera avec de nouvelles règles.

L'Etat gardera néanmoins le contrôle des mesures surfaciques.

A compter du 1^{er} janvier 2022, le financement se fera en année civile : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La DDT rappelle que la structure animatrice a le suivi des mesures du site et doit mettre les moyens pour en assurer la bonne gestion.

Une convention pluriannuelle de 3 ans doit également être signée, la dernière l'ayant été en 2017.

La liste des membres du comité de pilotage est en cours de révision et sera rendue par arrêté préfectoral.

Il est aussi rappelé que le Conservatoire Botanique est missionné par la DREAL pour réaliser des suivis sur les sites Natura 2000. Il ne faut pas hésiter à les solliciter.

Pour la Tourbière de Clarens, deux suivis sont réalisés par le CBN : le suivi des mares et le suivi de la Spiranthe d'été

Pièces annexées au présent compte-rendu :

ANNEXE 1 : Liste des présents

ANNEXE 2 : Délibération valant candidature de la CCPL

ANNEXE 3 : Diaporama présenté lors du CoPil